

Consultation de Notre-Dame-des-Landes

Regards d'experts à l'occasion du colloque Conflits environnementaux : quelles réponses possibles ?

Le 26 juin prochain, les électeurs des communes de Loire-Atlantique sont invités à se prononcer sur le projet de transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique vers la commune de Notre-Dame-des-Landes. Le projet qui fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique depuis 2008 est fortement contesté. Face à l'ampleur des oppositions, le Gouvernement a choisi de mobiliser la consultation publique comme sortie de crise.

Décider ensemble présente les principales clefs de compréhension d'un référendum. Ces propos sont issus du colloque « Conflits environnementaux : quelles réponses possibles ? » organisé par le think-tank le 6 juin dernier.



Loïc BLONDIAUX, professeur de science politique à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

« Le référendum peut être une voie de sortie démocratique quand des légitimités s'affrontent et que celle des représentants ne s'impose pas d'elle-même. »

Le référendum : un outil décrié à tort

CE QUE DISENT LES DETRACTEURS

REPONSES DE LOÏC BLONDIAUX

- | | |
|---|--|
| <p>✗ Les citoyens sont trop incompétents pour se gouverner eux-mêmes</p> | <p>✓ 1^{re} réponse : argument classique et extrêmement paradoxal : les citoyens ne seraient assez compétents pour se gouverner eux-mêmes mais ils le seraient assez pour reconnaître la supériorité de certains d'entre eux à qui ils devraient déléguer leur pouvoir.
2^e réponse : Tout l'enjeu d'un référendum consiste justement à améliorer l'information des citoyens et c'est pourquoi la campagne électorale précédant les référendums est essentielle.</p> |
| <p>✗ Le référendum est populiste. Il court-circuite les voies de démocratie classique</p> | <p>✓ Les intermédiaires et partis politiques jouent au contraire un rôle crucial dans la réalisation du processus. La campagne électorale pré-référendum repose pour une grande part sur leurs épaules.</p> |
| <p>✗ Le référendum est un outil de promotion du conservatisme</p> | <p>✓ Le référendum n'est pas conservateur au sens politique. En ce sens, certains référendums ayant permis la dépénalisation du cannabis aux Etats-Unis font preuve de progressisme.</p> |



Goulven BOUDIC, maître de conférences en science politique à l'Université de Nantes

« Tout a été fait pour que le résultat de la consultation soit contesté »

Une méthodologie fortement contestée :

- création de règles ad hoc faisant l'objet d'un avis défavorable par la société civile,
- sortie tardive de l'ordonnance et des règles afférentes,
- implication trop tardive de la CNDP et insuffisance de la communication qui se contente d'un document mis en ligne 15 jours avant sur un site Internet.

→ Le débat a tendance à se focaliser sur l'outil du référendum (remise en cause du référendum, recours au Conseil d'Etat) au détriment du fond du projet.

L'annonce du référendum a provoqué des divergences dans les deux camps :

- Du côté des **pro-transfert** entre ceux qui souhaitent un référendum qui actera le bien-fondé du projet et ceux qui craignent une remise en cause de la légitimité des élus et organisations portant le projet depuis des années.
- Du côté des **opposants**, le désaccord a lieu entre ceux qui perçoivent le référendum comme une occasion d'avoir accès aux médias, de débattre, etc. et ceux qui s'en méfient et y voient une manipulation.

Le débat sur NDDL est radical et la posture d'hésitation n'y est jamais exprimée alors que l'on observe clairement que de nombreux citoyens n'ont pas d'avis. Le référendum devient de plus en plus une controverse sur la vérité.

Quel objet : un référendum sur le projet ou un référendum sur la ZAD ?

Les prises de paroles du Premier Ministre sont explicites : il ne s'agit plus de légitimer le projet ou d'en débattre mais bel et bien d'asseoir la légitimité d'une opération d'évacuation de la ZAD.

Cette posture, couplée à l'arrivée trop tardive du référendum, à un moment où le conflit est devenu irréductible, risque de ne faire de la consultation qu'une nouvelle étape dans le processus d'affrontement entre pro et anti.



Nicolas PORTIER, délégué général de l'AdCF

« Avec la réforme constitutionnelle de 2003 nous sommes passés de pratiques consultatives n'engageant pas les institutions locales à des référendums décisionnels. »

Les référendums locaux peuvent revêtir différents rôles :

- **Valider** la politique municipale mise en œuvre ;
- **Trancher** des choix en cas d'incertitude sur l'intérêt d'un projet ou en cas de division au sein du conseil municipal. Dans ce cas, le référendum local soumet à l'avis du corps électoral, la décision que prendra la municipalité ;
- **Déterminer** les modalités de réalisation d'un projet. Dans ce cas, le référendum local soumet des variantes sur lesquelles les électeurs sont invités à se prononcer ;
- **Prévenir** des conflits.

Sur l'usage des référendums :

- On observe une **augmentation du recours aux référendums locaux** dans des domaines variés : mise en place de vidéo-surveillance, projet de communes nouvelles, choix de gestion des délégations de services publics ;
- De nombreux référendums locaux **échouent en raison des conditions de majorités requises**. Exemple : le référendum sur la collectivité territoriale d'Alsace ;
- Les élus prennent conscience que pour les sujets à forts enjeux (fusion de communes dans des communes nouvelles), la consultation des citoyens est essentielle.

Questions clefs pour designer un processus de référendum :

1. qui initie le référendum et dans quel but ?
2. quelle est la question posée
3. quel est le périmètre concerné/l'espace démocratique légitime ?
4. quelles sont les conditions de participation requises ?
5. quelles sont les conditions de majorité requises ?
6. quelles suites seront données au vote ?



Le point de vue de Bertrand PANCHER, président de Décider ensemble et député-maire de Bar-le-Duc

« En l'état actuel, les solutions de débat ne sont pas satisfaisantes. Nous devons instaurer un moratoire pour étudier les alternatives de façon apaisée »

Victime de son impréparation, la consultation de Notre-Dame-des-Landes est d'ores et déjà remise en cause. Les critiques, qui portent pour beaucoup sur les méthodes de débat, risquent de **porter atteinte à un principe fondamental de la démocratie** : l'acceptation par la minorité de l'avis exprimé par la majorité.

L'absence de proposition d'alternatives lors de cette consultation pose une question essentielle : **en cas de victoire du « oui » quel projet sera mis en œuvre ?** Celui comportant deux pistes comme dans le projet soumis à consultation ? Celui n'en comportant qu'une, comme préconisé dans le rapport du CGEDD chargé d'étudier des alternatives ? Rappelons que cette dernière option supposerait de lancer un nouveau processus de concertation.

Indépendamment du résultat, cette consultation est l'occasion de traiter une question de fond **Comment représente-t-on les grands absents des débats que sont la Nature et les générations futures ?** Si la question n'a pour l'heure pas été tranchée, elle mériterait néanmoins que l'on s'y attarde compte tenu des enjeux en termes de biodiversité, de préservation de l'environnement, etc. que soulève ce projet.

En l'état actuel du débat et du projet, le transfert semble inenvisageable. **Un moratoire doit être instauré pour reprendre sa conception et enfin étudier collectivement et de façon apaisée plusieurs alternatives**. Il nous faut :

- tenir compte des expertises complémentaires ayant été produites par les nombreux acteurs mobilisés sur le projet ;
- ouvrir l'accès, pour la société civile, de l'ensemble des données d'expertise déjà produites ;
- mettre en place des méthodes de travail collaboratives.

Contact presse : Luc PICOT 06.61.68.74.13 l.picot@deciderensemble.com